

## DÉCISION 644 / 2024

### PORTANT AGREMENT DE CESSIION DE DROITS D'OCCUPATION POUR 55 EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SOUTERRAINS SITUES AU SEIN DU PARKING MAUD'HUY

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU la délibération du Bureau Métropolitain en date du 28 mars 2022,

CONSIDERANT qu'en vertu d'une convention signée en date du 08 juillet 2022, Metz Métropole a signé avec le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville une convention de gestion de 60 places de stationnement amodiées au sein du parking souterrain Maud'Huy, convention conclue jusqu'au 09 avril 2051,

CONSIDERANT qu'aux termes de cette convention, et notamment de son article 7.2, il est prévu la possibilité pour l'amodiataire de céder ses amodiations au profit de toute autre bénéficiaire à condition de s'engager à en informer la collectivité et à demander préalablement son accord sur cette cession,

CONSIDERANT le projet de cession par le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville des droits d'occupation de 55 places de stationnement sur les 60 précitées au profit de la société ANY INVEST, représentée par Monsieur Thierry BENEDIC,

#### DÉCIDONS :

- D'agréer les modalités de cession des droits d'occupation permanents de 55 places de stationnement situées au sein du parking souterrain Maud'Huy aux conditions suivantes :
  - Cessionnaire : société ANY INVEST, représentée par son gérant Monsieur Thierry BENEDIC,
  - Prix : 365.750 €,
  - Durée : à compter de la signature de l'acte de cession des droits d'occupation jusqu'au 09 avril 2051, fin du contrat d'amodiation,
- D'intervenir à l'acte de cession des 55 droits d'occupation entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville au profit de la société ANY INVEST et signer tout document utile,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20241210-Decis644-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 10 DEC. 2024

Le Président

François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Conseiller régional du Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement